

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

Direction de la sante et de la population de la wilaya de Bouira
Numéro d'identification fiscal : 001310019015948

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa N°02 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , la Direction de la Santé et de la Population de la wilaya de Bouira informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national ouvert n°08/DSP/2025 paru dans la presse écrite journal « l'Algérie d'aujourd'hui » et « بهجة نيوز » en date du 20/08/2025 et dans la presse électronique journal « الموجز » et « AL KASABA TRIBUNE » en date du 24/08/2025 . relatif à L'opération « Acquisition d'équipements pour l'hôpital psychiatrique de Sour El Ghozlane » en lots suivants :

-LOT N°17 : COMPLEMENT D'EQUIPEMENT DE LABORATOIRE

-LOT N°19 : MATERIELS INFORMATIQUES

l'issue de l'analyse des offres, le marché est attribuer provisoirement à :

Désignation du Lot	Soumissionnaire	Montant avant correction	Montant après correction	Délai de livraison	Note technique	Note financières	Note cumulé des deux notes (Technique+ Financière)	Motif de choix
LOT N°17 : COMPLEMENT D'EQUIPEMENT DE LABORATOIRE	SARL MEDICAL EQUIPEMENT	9.554.898.76 DA	9.554.898.76 DA	20 JOURS	61.90 PTS	23.57 PTS	85.47 PTS	L'offre économiquement la plus avantageuse
LOTN°19 :MATERIELS INFORMATIQUES	MECHRI MED DJAMEL	21.600.880.00 DA	21.600.880.00 DA	20 JOURS	61.37 PTS	30 PTS	91.37 PTS	il a désisté courrier envoyé le 14/09/2025 sous le N°12366
LOTN°19 :MATERIELS INFORMATIQUES	SARL AFBL	30.967.370.00 DA	30.967.370.00 DA	20 JOURS	68.26 PTS	20.93 PTS	89.19 PTS	L'offre économiquement la plus avantageuse

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementations des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse écrite ou la presse électronique ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), auprès de la commission des marchés de la wilaya de Bouira. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont tenus de se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.